

## **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de La Martre,  
tenue le 7 juin 2021, à 19 heures

Étaient présent(e)s :

Monsieur Yves Sohier, maire  
Madame Marie-Laure Rioux, conseillère  
Madame Louise Lévesque, conseillère  
Madame Guylaine Marin, conseillère  
Monsieur Rémy-Richard Leclerc, conseiller  
Monsieur Félix Labrecque, conseiller

Aussi présentes :

Madame Mélanie Lévesque, adjointe administrative

#### **VÉRIFICATION DU QUORUM-OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, M. Le Maire Yves Sohier, ouvre la séance à 19h et souhaite la bienvenue. Mme Mélanie Lévesque, directrice générale par intérim, agit comme secrétaire.

M. Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour;

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021
4. Adoption des comptes pour paiement
5. Résolution : Signataires autorisés pour le report d'échéance du billet à la caisse populaire
6. Résolution : Embauche d'une direction générale et autorisation de signature de contrat
7. Résolution : Autorisation de signature et de dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du FRR
8. Résolution : Acceptation de la soumission d'info solution média pour la mise à jour du réseau internet de la municipalité et du Phare
9. Résolution : Demande de citoyen pour achat de terrain municipal

10. Résolution : Entente service d'urbanisme
11. Résolution : Transfert des comptes d'Hydro-Québec appartenant au Phare au nom de la Municipalité de La Martre
12. Information : Corvée Phare
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE MARIN, ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre tel que présenté.

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE LOUISE LÉVESQUE ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 mai 2021.

APRÈS ANALYSE DES COMPTES, IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉMY-RICHARD LECLERC ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le paiement des comptes fournisseurs pour la somme de 10 052.76\$

#### **RÉSOLUTION 2021-06-53 – SIGNATAIRES AUTORISÉS POUR LE REPORT DU BILLET À LA CAISSE POPULAIRE**

CONSIDÉRANT QUE le prêt de 44 000\$ effectuer auprès de la Caisse Populaire Desjardins de La Haute-Gaspésie dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) arrive à échéance le 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de reporter l'échéance de ce prêt au 31 décembre 2021,

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-LAURE RIOUX ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE autorise le maire, Monsieur Yves Sohier et la directrice générale, madame Mélanie Lévesque, à signer les documents nécessaires au report de l'échéance du prêt, au 31 décembre 2021, avec la Caisse Populaire Desjardins de La Haute-Gaspésie.

#### **RÉSOLUTION 2021-06-54 – EMBAUCHE D'UNE DIRECTION GÉNÉRALE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONTRAT**

CONDISÉRANT la démission de la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Manon Trépanier en date du 21 mai 2021;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer madame Trépanier et d'engager une nouvelle ressource au poste de direction générale et de secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉMY-RICHARD LECLERC ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE :

1. Engage madame Mélanie Lévesque, à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière, au taux horaire de 26\$ de l'heure, avec probation de 6 mois;
2. Autorise le maire, monsieur Yves Sohier à faire rédiger et à signer le contrat de travail.

**RÉSOLUTION 2021-06-55 – AUTORISATION DE SIGNATURE ET DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU FRR**

CONDISÉRANT QUE la Municipalité de La Martre désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du FRR pour la reprise des activités du Phare;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER FÉLIX LABRECQUE ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE :

1. autorise le maire, monsieur Yves Sohier, à procéder au dépôt et à la signature de la demande d'aide financière dans le cadre du FRR;
2. Autorise la mise de fonds de la Municipalité de 2000.00\$.

**RÉSOLUTION 2021-06-56 – ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE SOLUTION INFOMÉDIA**

CONDISÉRANT QUE la Municipalité éprouve beaucoup de difficultés avec son réseau internet dans son bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le réseau internet a grandement besoin d'une mise à niveau;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité reprend les activités touristiques sur le site du phare et que celles-ci nécessiteront un accès internet;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-LAURE RIOUX ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE Accepte la soumission de Solution

Infomédia au montant de 3 216.43\$ taxes incluses, pour la mise à jour de son réseau internet.

**RÉSOLUTION 2021-06-57 – DEMANDE DE CITOYEN POUR ACHAT DE TERRAIN MUNICIPAL**

CONDISÉRANT la demande reçue d'un citoyen pour l'achat d'une parcelle de terrain appartenant à la municipalité dans le secteur de Cap-au-Renard;

CONSIDÉRANT QUE cette parcelle ne peut être utilisée par la municipalité à des fins de construction;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MÉLODIE CHESNEL ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE :

1. accepte la proposition de messieurs Bruno Vincent et Stéphane Maddix Albert au montant de 1 650.00\$ pour l'achat du terrain portant le numéro de lot 5 407 719;
2. que les frais de notaires soient acquittés par les messieurs Bruno Vincent et Stéphane Maddix Albert;
3. que la Municipalité de La Martre prenne une assurance titre.

**RÉSOLUTION 2021-06-58 – ENTENTE SERVICE D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Martre n'a plus de service d'inspection en bâtiment afin d'émettre les divers permis régissant la construction, le lotissement, la rénovation, etc., sur son territoire;

CONDISÉRANT QUE la municipalité de La Martre a recourt à la MRC de La Matanie relativement à l'analyse de la conformité de ces permis de construction, de lotissement, rénovation, etc.;

CONSIDÉRANT le projet d'entente de service présenté à la municipalité de La Martre par la MRC de La Matanie, et ce, en collaboration avec nos municipalités voisines;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-LAURE RIOUX ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE :

1. accepte l'entente intermunicipale proposée par la MRC de La Matanie
2. Autorise le maire, monsieur Yves Sohier et la directrice générale, madame Mélanie Lévesque à procéder à la signature de l'entente intermunicipale avec la MRC de La Matanie.

**RÉSOLUTION 2021-06-59 – TRANSFERT DES COMPTES D'HYDRO-QUÉBEC APPARTENANT AU PHARE AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE**

CONSIDÉRANT QUE le Comité socioculturel du Phare, n'est plus le gestionnaire du Phare

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Martre deviendra gestionnaire du Phare, par le biais d'un bail avec le Ministère des Pêches et de l'océan (MPO);

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER FÉLIX LABRECQUE ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE autorise le transfert des comptes d'électricité reliés au phare au nom de la Municipalité de La Martre.

**RÉSOLUTION 2021-06-60 – EMBAUCHE DE 3 RESSOURCES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Martre, reprend la gestion des activités du Phare;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire la Municipalité doit engager des ressources;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉMY-RICHARD LECLERC ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE engage 3 ressources dans le cadre de la reprise des activités du phare soit :

1. Madame Lise Roy à titre de coordonnatrice;

2. Madame Joannie Dionne à titre d'aide paysagiste et d'entretien;

3. Madame Roxanne Bourque à titre de guide touristique;

**INFORMATION :** Une corvée, afin de récupérer les étagères de la maison du gardien, sera effectué par les conseillers le dimanche 13 juin 2021, à 15h.

**PÉRIODE DE QUESTIONS :** Le maire et les membres du conseil répondent aux questions du public.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE MARIN ET UNANIMEMENT RÉSOLU que la séance soit levée à 20 h 30.

---

Yves Sohier  
Maire

---

Mélanie Lévesque  
Directrice générale et secr.-trésorière